

Le handicap psychique agir pour réussir



des acteurs qui s'engagent



de l'invisible au visible,

le handicap psychique
prend sa place



- La mobilisation pour le handicap psychique doit devenir l'une des grandes priorités de la politique de santé, de recherche et de solidarité de l'Etat et des collectivités territoriales compétentes.
- La diversité des situations des personnes handicapées psychiques doit entraîner des solutions de prise en charge différenciées et adaptées mises en œuvre par les différents acteurs du soin, du social et du médico-social, publics ou associatifs.
- La personne handicapée psychique doit être reconnue dans la Société comme une personne à part entière de façon pérenne et disposant de ses droits de citoyens : droit au logement, droit à la formation, droit aux soins, droit au travail... mais aussi DROIT à la compensation des conséquences de son handicap.
- Au plan individuel, les mesures de compensation prévues par la Loi doivent être appliquées ; au plan collectif les projets associatifs et les réseaux de solidarité sont à construire autour du malade et de ses proches.
- Un accompagnement humain et adapté de la personne diminue le coût social et financier et apporte un soutien moral à la famille.

Coordination 69 :

- Une association qui rassemble au sein d'un collectif départemental des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux et des associations de familles et d'usagers partageant des valeurs communes au service de la personne handicapée psychique et de ses proches,
- Un réseau de solidarité et de concertation pour des réponses adaptées tenant compte du parcours et du projet de vie de chaque personne dans son environnement.

www.coordination69.asso.fr

coordination69.spr@free.fr

Adapt, Assaga, Association La Roche, Association Artibois, Association Orloges, Cefra, Centre Hospitalier le Vinatier, Centre Hospitalier St Cyr au Mont d'Or, Centre Hospitalier St Jean de Dieu, Département de Réadaptation Socio Professionnelle, Firmament, Gem Gemini, Grim Association, Iceberg, Industrie Service, L'Orangerie, Messidor Rhône-Alpes, MGEN, OSE, SAML, Santé Mental et Communautés, Unafam

pour garantir :

- Une continuité de la prise en charge,
- Des ressources suffisantes,
- Un logement accompagné,
- Un accueil et un soutien dans la Cité,
- Une protection juridique si c'est nécessaire,
- Une activité professionnelle si c'est possible.



une association
pour agir



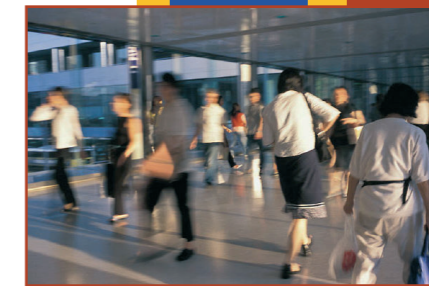
Le handicap psychique prend sa place dans la Société

- L'existence du «handicap psychique» est enfin reconnue par les Pouvoirs Publics dans la Loi du 11 Février 2005 sur l'égalité des chances. C'est l'aboutissement d'un long processus qui a duré 30 ans. La personne handicapée psychique a désormais droit à la compensation de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie.
- Il s'agit de l'inadaptation sociale lourde due aux conséquences de maladies psychiques graves et chroniques : schizophrénies, psychoses, troubles bi-polaires, troubles obsessionnels compulsifs, névroses invalidantes, etc.
- Le handicap psychique se différencie du handicap mental car il survient le plus souvent à l'adolescence ou au début de l'âge adulte. Il n'est pas toujours visible ou perceptible ; il est d'ailleurs souvent interprété comme une crise d'adolescence par la famille et les proches.
C'est environ 1 % de la population qui est touché par ce handicap (cf. Livre Blanc Santé Mentale Juin 2001), soit plus de 600 000 personnes en France.



Le handicap psychique une façon de vivre autrement

- C'est dans son rapport à soi et au monde, dans sa représentation de soi et des autres, et dans son lien à autrui que la personne présente des dysfonctionnements, source de souffrances parfois insupportables et source de ruptures dans la relation aux autres, à ses proches d'abord et à la Société ensuite.
- Ce qui caractérise aussi la personne handicapée psychique est sa capacité physique et intellectuelle à penser les actions nécessaires à une vie autonome mais aussi son incapacité ou sa difficulté psychique à les mettre en œuvre.
- Déni, angoisse, peur, fatigue, incohérence, déconnexion, insécurité, délire, agressivité, discordance, errance, stigmatisation, étrangeté, indécision, ... sont des mots pour exprimer la souffrance de ces personnes.
- Le handicap psychique résulte également de l'inadéquation entre les capacités altérées de ces personnes et l'environnement peu ou pas adapté.



Le handicap psychique des conséquences multiples

Individuelles

- Grande variabilité des capacités de la personne en lien avec son environnement,
- Difficultés à se prendre en charge au quotidien,
- Problèmes relationnels avec l'entourage,
- Soins importants et durables à respecter,
- Repli sur soi, fragilité accrue, absence de projet de vie personnel.

Sociales

- la personne est souvent à la charge de ses parents en raison de ses difficultés à assumer seule un logement et son entretien,
- le projet de vie des familles et des proches est souvent remis en cause,
- l'insertion dans la vie professionnelle est délicate,
- l'isolement dans la société peut aller jusqu'à l'exclusion, la clochardisation et le suicide.